

**Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE**

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 08/06/2015**

Date de convocation
26/05/2015

L'an deux mil quinze

Le 06 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
28/05/2015

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, C. JUMEL-TROUFLEAU, Mr Serge BISSONNET, Mme Isabelle BONNUIT, Mr Michel MERCIER, Mme Françoise BUSTARRET, Mme Françoise DOUCET-PREVOT, Mr Philippe CLEMENCE, Mme Isabelle DEMONCHY, Mr Alain DAMIEN, Mr Alain COLOMBI, Mme Sandrine PAPON, Mr Guillaume CORNILLEAU, Mme Monique BOURG, Mr Patrick MARIE

Mr Alain MOLLE représenté par Mr Simon COULOMBEL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Votants : 19

Présents : 18

Mme Monique BOURG a été élue secrétaire.

1-Approbation du précédent compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte rendu du conseil en date du 19 mars 2015.



2-Demande de Subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire

Une subvention est demandée pour le projet d'aménagement d'un vestiaire avec douche et sanitaire pour les employés communaux chargés de l'entretien et de la voirie. Le montant de ces travaux s'élève à 35 832.20 € HT soit 42 998.64 € TTC.

Ce dossier est inscrit dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande.

3-Demande de subvention au titre du F.I.P.D. (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Une subvention est demandée à la Préfecture au titre du FIPD pour l'installation de 8 caméras et équipements de vidéo protection, pour l'aménagement du local technique, pour le câblage optique et l'alimentation électrique et infrastructure réseau, pour le génie civil associé, pour le réseau de transmission sans fil, pour les études d'exécution, pour les essais et pour la mise en service.

Le montant plafonné par caméra est de 15 000 € HT soit pour 8 caméras un montant de 120 000 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande.

4- Nomination des Jurys d'Assises

Par tirage au sort, les noms des personnes nommés jurys d'assises sont :

- Mme Zachwyc Marianne Epouse Clément,
- Mme Dupriet Catherine Epouse Marché,
- Mr Michel Recoussines,

5 –Adhésion au projet –Auto Stop Pouces d'Yvelines » basé sur la commune de Beynes

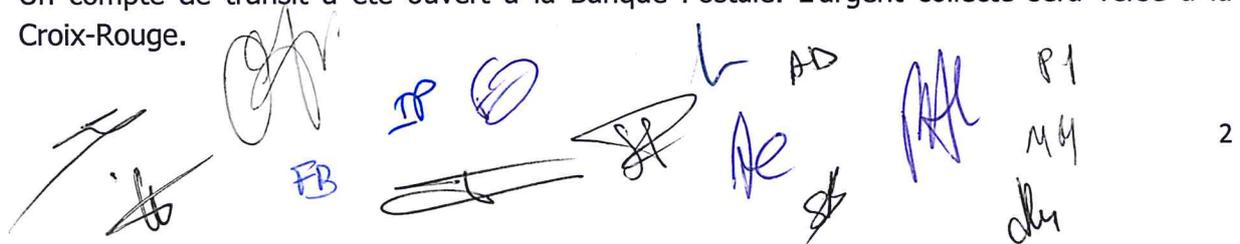
La société Auto Stop Pouces d'Yvelines nous informe de son implantation sur la commune de Beynes. Ce système REZO POUCE -autostop organisé et ayant fait ses preuves sur un territoire rural et périurbain situé entre Toulouse et Moissac- .

Le conseil municipal adopte ce projet à l'unanimité.

6– Aide financière pour le Népal

L'AMIF a décidé d'être solidaire et d'apporter son aide à un pays frappé par un séisme de magnitude 7.8. Elle a mis en place une opération « AMIF SOLIDARITE NEPAL » pour les villes qui souhaitent manifester leur soutien.

Un compte de transit a été ouvert à la Banque Postale. L'argent collecté sera versé à la Croix-Rouge.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'FB', 'AD', 'Re', 'P1', 'M4', and 'ch'.

La commune a décidé à l'unanimité d'accorder une aide de 500 €.

7- Demande de subvention complémentaire pour le programme départemental triennal 2012-2013-2014 d'aides aux communes en matière de voirie

Le conseil général accorde une subvention complémentaire dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation de chaussées, après hiver, correspondant à 10 % d'augmentation du plafond de subvention de la commune.

La commune envisage de réaliser une couche de roulement en enrobés sur le chemin rural n°30 dit de la Mare Chantreuil, dans la section comprise entre la route de Galluis et la dernière habitation, soit sur une longueur d'environ 350 mètres.

Le conseil municipal décide à l'unanimité cette demande de subvention auprès du Conseil Général.

8- Adhésion de la commune de Saint Arnoult en Yvelines au SEY 78

La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines souhaite son adhésion au syndicat d'énergie des Yvelines 78 (SEY).

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint Arnoult en Yvelines au SEY 78.

9- Régularisation de la décision modificative pour le budget 2014

A la demande du Trésorier, la commune doit régulariser une décision modificative sur le budget 2014, pour tenir compte de l'achat de la maison Gabet.

Cette délibération annule et remplace celle du 16 septembre 2014.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative.

10- Décision modificative n° 1 sur le budget 2015

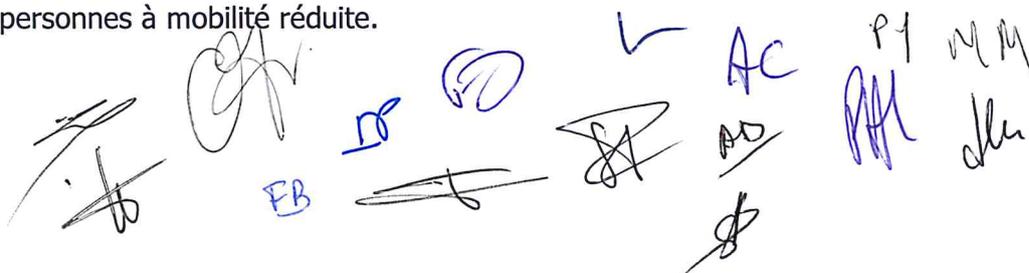
Lors de la présentation du budget 2015, des prévisions d'investissements pour la voirie et des investissements autres ont été prévus à tort. Il convient donc de modifier ces articles sans modification sur le budget des dépenses totales de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget 2015.

11- Demande d'une exonération ou abattement total ou partiel de la taxe foncière et/ou de la taxe d'habitation

Un habitant de la commune de Méré nous a demandé de prendre une délibération pour un abattement ou exonération total ou partiel de la taxe foncière et/ou de la taxe d'habitation pour le logement de son fils, personne à mobilité réduite.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer un abattement spécial en faveur des personnes à mobilité réduite.



12- Promotion d'un agent technique

Le maire expose qu'il souhaite créer un poste de technicien, cadre B, au service technique de la commune pour permettre la nomination de Mr Perrot, suite à la réussite de son examen en 2012.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de ce poste.

13- Questions diverses

- La Communauté de Cœur d'Yvelines nous informe que le marché public concernant l'achat de repas en liaison froide a été attribué à la Société Yvelines Restauration pour l'année 2015/2016.
L'option choisi par la commune est l'offre de base (repas 5 composantes) comme actuellement sur la commune.
- Information au conseil municipal du rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2014.
- Le SICESMA nous informe que le montant de la participation de la commune au titre de l'année 2015 sera de 60 737.29 €.

A collection of handwritten signatures and initials in blue ink. The signatures are scattered across the page, with some appearing to be initials like 'EB', 'IP', 'AD', and 'PPM'. There is a large, stylized signature that looks like 'J. Demina' at the bottom right. A dashed line is drawn above some of the signatures.